NOTE AU RÉDACTEUR : Les mots entre crochets [ ] doivent être modifiés. Effacer les crochets dans la version définitive.

NOTE AU RÉDACTEUR : Ces documents d’appel d’offres doivent servir aux travaux de construction générale pour les prix convenus. En de rares occasions, le gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l’Infrastructure (MTI) peut exiger un contrat à prix unitaires. Dans ce cas, le formulaire de soumission « F » devra être remplacé par le « formulaire de soumission F – prix unitaire » qui se trouve sur le site Web de la Division des édifices du MTI, et la mention « prix forfaitaire » devra être remplacée par « prix unitaires » dans la section 01 00 01 du devis, à la rubrique intitulée « Résumé des travaux ». Tous les changements ou tous les critères de soumission particuliers ajoutés à ce document doivent être examinés par la Division des édifices du MTI.

NOTE AU RÉDACTEUR : Adapter à l'appel d'offres.

NOM DU SOUMISSIONNAIRE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ministre des Transports et de l’Infrastructure

Province du Nouveau-Brunswick

Fredericton, (Nouveau-Brunswick)

# PRIX DE LA SOUMISSION

## JE/NOUS, le ou les soussignés, après avoir soigneusement examiné tous les documents contractuels et examiné le site et les conditions affectant les travaux, soumissionne/ soumissionnons par les présentes, offre/offrons de conclure un contrat et accepte/acceptons de fournir l'ensemble du matériel, de la main-d'oeuvre, de l'équipement et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux conformément à toutes les exigences des documents officiels d'appel d'offres, pour la somme forfaitaire de :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(ÉCRIRE EN TOUTES LETTRES)

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_DOLLARS\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_CENTS (\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$)

(CHIFFRES)

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH)

NOTE AU RÉDACTEUR : Le paragraphe 1.1.2 s'applique uniquement aux projets de valeur estimative de 500 000 $ et plus. Il doit être supprimé lorsque les projets de valeur estimative inférieure à 500 000 $ et dans le cas des projets "sur invitation". Coordonner avec la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS et la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

## J'inclus/NOUS incluons aux présentes un cautionnement de soumission d'un montant correspondant à dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission.

NOTE AU RÉDACTEUR : Le paragraphe 1.1.3 s'applique seulement aux projets de valeur estimative inférieure à 500 000 $ ainsi qu'aux projets "sur invitation". Il doit être supprimé lorsque les projets sont de valeur estimative de 500 000 $ et plus.

NOTE AU RÉDACTEUR : Modifier l'article 1.1.3 conformément au gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments et aux exigences de la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS et la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES. Le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments peut limiter la garantie de soumission à un « cautionnement de soumission seulement » même si le projet est inférieur à 500 000 $, selon les exigences du projet.

## J'inclus/NOUS incluons aux présentes un cautionnement de soumission, un chèque certifié, une traite bancaire, un mandat ou une sûreté négociable d'un montant correspondant à dix pour cent (10 %) du prix total de la soumission.

### J'ai/Nous avons lu les exigences relatives à la lettre de crédit de soutien irrévocable de l'article “1.6 Security Deposit” de la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS et de l’article “1.6 Dépôt de Garantie” de la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES et conviens/convenons d'utiliser, s'il y a lieu, le formulaire vierge fourni à la fin du devis type.

## J'ai/NOUS avons examiné les addendas n°\_\_\_\_ à \_\_\_\_ inclusivement et notre prix de soumission comprend l'ensemble de la main-d'oeuvre, des matériaux, etc., tel que prévu et/ou sous-entendu par lesdits addendas.

## Une copie signée de chaque lettre d'accompagnement des addendas doit être incluse à la soumission présentée.

NOTE AU RÉDACTEUR : commencer la deuxième page avec l’article suivant.

NOTE AU RÉDACTEUR : Supprimer l'article « 1.2 PRIX AU BUREAU DÉPOSITAIRE DE SOUMISSIONS » lorsque des corps de métier ne sont pas tenus de recourir à l'intermédiaire du Bureau dépositaire de soumissions. Coordonner avec le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments. Lorsque cet article s'applique, coordonner avec l’article « Bid Depository » de la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS, et avec l’article « Bureau Dépositaire des Soumissions » de la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

# PRIX AU BUREAU DÉPOSITAIRE DE SOUMISSIONS

## Le prix de la soumission comprend les prix pour les corps de métier suivants étant donné que la soumission a été présentée par l'entremise du Bureau dépositaire de soumissions. Les sections couvertes par chaque sous-traitant sont énumérées à l'article « [1.10] Bid Depository Tenders » de la Section 00 21 13 et l’article « [1.10] Bureau dépositaire des soumissions » de la Section 00 21 14 – Instructions supplémentaires aux soumissionnaires.

TRAVAUX EN

SOUS-TRAITANCE SOUS-TRAITANT PRIX

[exemple de corps de métier]

Acier de Structure \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_$

Maçonnerie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_$

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH)

## Si aucun prix valide n'a été reçu par l'entremise du Bureau dépositaire de soumissions pour les corps de métier énumérés ci-dessus; nous avons identifié notre sous-traitant et le prix pour les travaux des corps de métier.

NOTE AU RÉDACTEUR : Confirmer auprès du Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments et obtenir son approbation avant d'utiliser cette exigence. Supprimer l'article au complet s'il n'est pas requis. Coordonner avec l'article « BID DEPOSITORY TENDERS » de la Section 00 21 13 – INSTRUCTIONS TO BIDDERS, avec l’article « BUREAU DÉPOSITAIRE DE SOUMISSIONS » de la Section 00 21 14 - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES et avec l'article « CERTIFICATION D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ DE L'ACIER DE STRUCTURE VÉRIFIÉE PAR UNE TIERCE PARTIE » de la Section 00 43 00 - INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE.

## J'ai/NOUS avons lu les exigences à l'effet que le fabricant de l'acier de construction doit avoir un programme d'assurance de la qualité qui a été vérifié par un tiers indépendant et qui est en place au moment du dépôt de la soumission.

# PRIX UNITAIRES

NOTE AU RÉDACTEUR : Les experts-conseils peuvent préciser des prix unitaires, des prix distincts ou des prix alternatifs. Les prix unitaires, distincts ou alternatif doivent être utilisés uniquement avec l'approbation du Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

NOTE AU RÉDACTEUR : Le « magasinage » au niveau des prix dans la « formulaire de soumission » peut constituer une raison ou une occasion de plus de REJET. Les experts-conseils ou les rédacteurs de devis devraient utiliser des renseignements supplémentaires chaque fois que c'est possible.

## Si le Maître de l'ouvrage décide de modifier la portée des travaux, il se réserve le droit d'ajuster le prix de la soumission en conséquence, en utilisant les prix unitaires suivants. Les prix unitaires comprennent l'ensemble des travaux, des matériaux et des travaux connexes précisés dans la section pertinente à chaque unité.

NOTE AU RÉDACTEUR : Énumérer les articles pour lesquels des prix unitaires sont requis (par exemple : Fenêtre). S'assurer que l'unité est clairement définie dans les devis et les dessins.

UNITÉS PRIX PAR UNITÉ

[p. ex. Fenêtre de type A] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_$

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH)

NOTE AU RÉDACTEUR : Supprimer les articles « PRIX DISTINCTS » et « PRIX ALTERNATIF » lorsqu'ils ne sont pas requis. Coordonner avec le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

# PRIX DISTINCTS

## Si le propriétaire décide d'augmenter la portée des travaux, il se réserve le droit d'ajuster le prix de la soumission en conséquence en utilisant les prix distincts suivants. Les prix distincts comprennent l'ensemble des travaux et des matériaux ainsi que les travaux précisés aux sections pertinentes, et les frais généraux et les profits de l'entrepreneur :

### Les prix distincts ne sont pas inclus dans le prix de la soumission

### Prix distinct no 1 : [Décrire la portée des travaux et les conditions requises pour ce prix distinct et la ou les sections de devis pertinentes lorsque précisé.]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH)

# PRIX ALTERNATIF

## Au lieu du [produit] précisé à la Section [\_\_\_\_\_] en utilisant le [produit] alternatif précisé à la Section [\_\_\_\_\_] et en apportant tous les changements subséquents requis [décrire], le prix total de notre soumission serait modifié comme suit :

**AJOUTER au prix de la soumission** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH.

Un montant d'argent doit être inscrit même si le chiffre est 0.00$ )

ou

**DÉDUIRE du prix de la soumission** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ $

(Le montant ci-dessus est en fonds canadiens et exclut la TVH.

Un montant d'argent doit être inscrit même si le chiffre est 0.00$ )

NOTE AU RÉDACTEUR : L'article « sous-traitants » est rarement utilisé et le supprimer lorsqu’il n’est pas nécessaire. Ne l’utiliser que lorsque le gestionnaire de projet du MTI l’exige. Le supprimer lorsqu’on a recours au Bureau dépositaire de soumissions. Cet article peut être utilisé lorsqu’il n’y a pas de corps de métier devant passer par le Bureau dépositaire de soumissions mais qu’il faut tout de même fournir de l’information sur les sous-traitants; par exemple, pour des projets dont la valeur estimative est inférieure à 500 000 $. Obtenir une liste des corps de métier requis auprès du gestionnaire de projet du MTI.

# SOUS-TRAITANTS

## Fournir le nom des sous-traitants qui réalisent les travaux suivants.

## Lorsque les travaux suivants sont exécutés par la main-d’œuvre de l’entrepreneur général, il faut joindre à la soumission une lettre attestant le respect des exigences de qualification. Sinon, la soumission sera rejetée.

## Après la clôture des soumissions, il faudra obtenir l’autorisation écrite de l’ingénieur-architecte pour modifier cette liste de sous-traitants.

Corps de métier Sous-traitants

Plomberie \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ventilation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dispositifs de régulation \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Gicleurs \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Électricité \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NOTE AU RÉDACTEUR : Ne pas toucher aux exigences de la clause de certification de sécurité. Supprimer seulement pour les projets "Sur Invitation".

# CERTIFICATION DE SÉCURITÉ

## Je reconnais/Nous reconnaissons qu'il faut fournir un certificat de sécurité en construction conformément à la Section 01 35 30 - Exigences de la Santé et sécurité et j'ai/nous avons joint une "Lettre de bon état" de la NBCSA, ou un document équivalent approuvé, comme preuve de conformité pour tous les projets dont la valeur de soumission est supérieure à 100 000 $.

# DÉBITEUR

## Je reconnais/Nous reconnaissons que les soumissions qui contiennent une fausse déclaration quant au statut de débiteur du soumissionnaire, et les soumissions de débiteurs pourraient, à l’entière discrétion du ministre, être immédiatement exclues. Consultez la section 00 22 13 – INSTRUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES AUX SOUMISSIONNAIRES, article 1.9 “DÉBITEUR”.

# CONVENTION

## JE conviens/NOUS convenons également que cette soumission doit demeurer « ouverte à l'acceptation » et irrévocable jusqu'à vingt-et-un (21) jours après le jour fixé pour le dépouillement des soumissions.

NOTE AU RÉDACTEUR : Retirer l'article « Allocation monétaire » lorsqu'il n'y a pas d'allocation monétaire précisée. Confirmer avec le Gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments. Coordonner avec l'article « Allocations » de la Section 01 00 01 EXIGENCES GÉNÉRALES PROPRES AU PROJET.

## Je reconnais/Nous reconnaissons l'allocation monétaire précisée à la Section 01 00 01 EXIGENCES GÉNÉRALES PROPRES AU PROJET et j'atteste/nous attestons que nous l'avons incluse dans le prix de notre soumission.

NOTE AU RÉDACTEUR : Insérer la date d'achèvement du projet dans l'espace fourni à cet effet. S'assurer que la date d'achèvement est raisonnable et coordonnée avec le gestionnaire de projet du ministère des Transports et de l'Infrastructure - Division des Bâtiments.

## Je conviens/Nous convenons que les travaux seront substantiellement terminés et que le bâtiment sera prêt à être occupé par le Maître de l'ouvrage au plus tard le [jour mois année].

## J'ai/Nous avons lu la version la plus récente du document de « Devis type » disponible sur la page Internet de la province du Nouveau-Brunswick décrite dans la Section 00 21 14 – INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.

NOTE AU RÉDACTEUR : Supprimer le paragraphe sur le plan de contrôle et de prévention des infections lorsqu’il n’est pas requis. Modifier en conséquence le cas échéant. La plupart des projets qui exigent ce type de plan sont réalisés dans les hôpitaux et les foyers de soins. En cas de doute, confirmer auprès du gestionnaire de projet.

## Je reconnais/Nous reconnaissons les exigences relatives à la prévention/contrôle des infections tel que requis dans la section 00 43 00 INFORMATION SUPPLEMENTAIRE.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NOM DE L'ENTREPRISE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ADRESSE CODE POSTAL

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N° DE TÉLÉPHONE ADRESSE COURRIEL

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

NOM DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Ce\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_jour de/d'\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(jour) (mois) (année)